

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Inscription des membres du personnel de Brussels Airport Company sur la liste concernant l'octroi et le calcul de la pension de retraite

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal ayant pour objet d'intégrer la disponibilité conventionnelle des membres du personnel de Brussels Airport Company dans la liste concernant l'octroi et le calcul de la pension de retraite.

La loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième réforme de l'État détermine que le temps durant lequel un membre du personnel d'une institution fédérale, communautaire ou régionale a été mis en disponibilité sur la base d'une disposition de son statut publiée après l'entrée en vigueur de cette loi, n'est pris en considération pour l'octroi et le calcul de la pension de retraite qu'à la condition que la disposition statutaire en question ait été ajoutée à la liste par arrêté royal.

Le projet d'arrêté a pour objet d'intégrer dans la liste la disponibilité conventionnelle attribuée par la convention collective de travail entre Brussels Airport Company et les syndicats.

Le projet a été transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal complétant la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution par la disponibilité conventionnelle attribuée par les conventions collectives de travail du 17 décembre 2020 et du 20 avril 2021 entre Brussels Airport Company et les syndicats

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,
chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté
et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be